



Association des Centres  
sociaux et culturels  
de Caluire et Cuire

**3/11 ans**

CSC du Parc de la Jeunesse

**6/13 ans**

CSC des Berges du Rhône

# Accueils de Loisirs

## VACANCES

## D'HIVER 2022



DU LUNDI 14 AU VENDREDI 25 FÉVRIER

# Formules d'accueil

L'Association des Centres socio-culturels de Caluire propose 2 Accueils de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires.

- CSC du Parc de la Jeunesse (Montessuy), enfants de 3 à 11 ans.
- CSC des Berges du Rhône (Saint-Clair), enfants de 6 à 13 ans.

## VACANCES SCOLAIRES À LA SEMAINE

### 3 jours minimum par semaine

- En demi-journée
- En journée

### Les jeudis : inscription à la journée complète

- Pique-nique fourni par les centres socio-culturels

Paieement obligatoire à l'inscription avec possibilité d'échelonnement

Accueils de Loisirs

VACANCES  
D'HIVER 2022

## Notre projet

L'équipe d'animation des accueils de loisirs propose de nombreuses activités variées et de qualité : activités culturelles, sportives ou manuelles afin de contribuer à l'épanouissement individuel et collectif.

Nous profitons également du cadre extérieur pour faire de nombreuses activités de plein air.

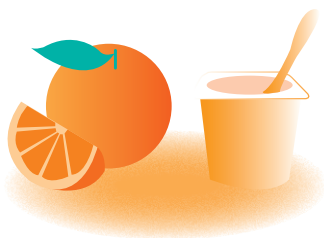
Nous cherchons à favoriser l'autonomie et la créativité de vos enfants tout en leur permettant d'acquérir les codes de vie en groupe. Enfin, nous accordons une grande importance à la relation avec les parents afin de participer ensemble à l'épanouissement de vos enfants.

Durant ces deux semaines, deux notions clés de notre projet pédagogique seront mises en avant : le respect et la diversité. Par la notion de respect, nous entendons la bienveillance et l'acceptation des différences. En ce qui concerne la diversité, nous parlons de la capacité à construire ensemble et à favoriser les choix des enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs loisirs. La découverte de nouvelles pratiques permettront aux enfants de s'épanouir et de s'ouvrir à de nouveaux horizons culturels et sociaux.



# Déroulement d'une journée type

MA JOURNÉE À L'ACCUEIL DE LOISIRS			
8h - 9h	<b>Accueil des enfants</b> : temps libre, activités calmes		
9h - 11h30	<b>Activités du matin</b>		
11h30 - 12h	<b>Accueil des enfants et départ</b> : temps libre, jeux extérieur		
12h - 13h	<table border="1"><tr><td>Centre socio-culturel des <i>Berges du Rhône</i> <b>Déjeuner :</b> Repas non fourni avec possibilité de réchauffer (micro-onde)</td><td>Centre socio-culturel du <i>Parc de la Jeunesse</i> <b>Déjeuner :</b> Repas fourni par la Ville de Caluire et Cuire (Cuisine centrale). Les enfants déjeunent à l'école Montessuy.</td></tr></table>	Centre socio-culturel des <i>Berges du Rhône</i> <b>Déjeuner :</b> Repas non fourni avec possibilité de réchauffer (micro-onde)	Centre socio-culturel du <i>Parc de la Jeunesse</i> <b>Déjeuner :</b> Repas fourni par la Ville de Caluire et Cuire (Cuisine centrale). Les enfants déjeunent à l'école Montessuy.
Centre socio-culturel des <i>Berges du Rhône</i> <b>Déjeuner :</b> Repas non fourni avec possibilité de réchauffer (micro-onde)	Centre socio-culturel du <i>Parc de la Jeunesse</i> <b>Déjeuner :</b> Repas fourni par la Ville de Caluire et Cuire (Cuisine centrale). Les enfants déjeunent à l'école Montessuy.		
13h30 - 14h	<b>Accueil des enfants et départ</b> : activités calmes, temps libre ou repos		
14h - 16h30	<b>Activités de l'après-midi et goûter</b> (fourni par le centre)		
16h30 - 18h	<b>Départ des enfants</b> : temps libre ou activités calmes		
18h	<b>Fermeture de l'Accueil de loisirs</b>		



Le goûter est fourni par les Centres socio-culturels et s'appuie sur le Programme National Nutrition Santé. Il est varié et peut être composé d'un fruit, d'un produit céréalier et/ou d'un produit laitier.

**Accueils de Loisirs**

DU 14 AU  
25 FÉVRIER



# Où et quand s'inscrire ?

Merci de prendre rendez-vous par téléphone  
le **lundi 17 janvier 2022** à partir de 9h30 au **06 98 55 27 13**



## Tarifs

L'adhésion familiale est obligatoire :

- 20 € Caluirards
- 25 € Extérieurs
- 10 € bénéficiaire du RSA (sur justificatif)

Elle est valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Le coût est calculé en fonction du quotient familial.

Quotient Familial	1/2 journée	1/2 journée + temps d'accueil	journée + temps d'accueil	jours de sortie (jeudis)
< 305	2,06	3,28	5,08	7,88
306-469	3,09	4,87	7,71	10,51
470-686	3,50	6,16	9,46	12,26
687-900	4,38	7,45	11,52	14,32
901-1372	4,89	8,45	13,11	15,91
> 1372	7,00	11,72	18,47	21,27

10 % de réduction à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

## Pièces à fournir

- Photocopie des vaccins à jour
- Attestation d'assurance extra-scolaire : année 2021-2022
- Numéro allocataire et quotient familial du mois en cours ou à défaut dernier avis d'imposition
- Numéro de sécurité sociale qui couvre l'enfant
- Justificatif de domicile pour les Caluirards
- Justificatif employeur pour les non Caluirards qui travaillent à Caluire
- Mode de paiement : chèques, espèces ou chèques vacances (ANCV).

## CONTACTS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Berges du Rhône : [csc.bergesdurhone@csccaluire.fr](mailto:csc.bergesdurhone@csccaluire.fr)  
Parc de La jeunesse : [csc.parcdelajeunesse@csccaluire.fr](mailto:csc.parcdelajeunesse@csccaluire.fr)

